

Légende

Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Zones selon la loi modifiée 2004, ACDU régime 2004:

Zones d'habitation

HAB-1 Zones d'habitation 1

HAB-2 Zones d'habitation 2

Zones mixtes:

ZMU Zones mixtes à caractère urbain

ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics

Zones destinées à rester libres:

FOR Zones forestières

Zones superposées:

Zones soumises à un plan directeur

Zones selon la loi modifiée 2004, ACDU régime 2017:

HAB-1 r2017

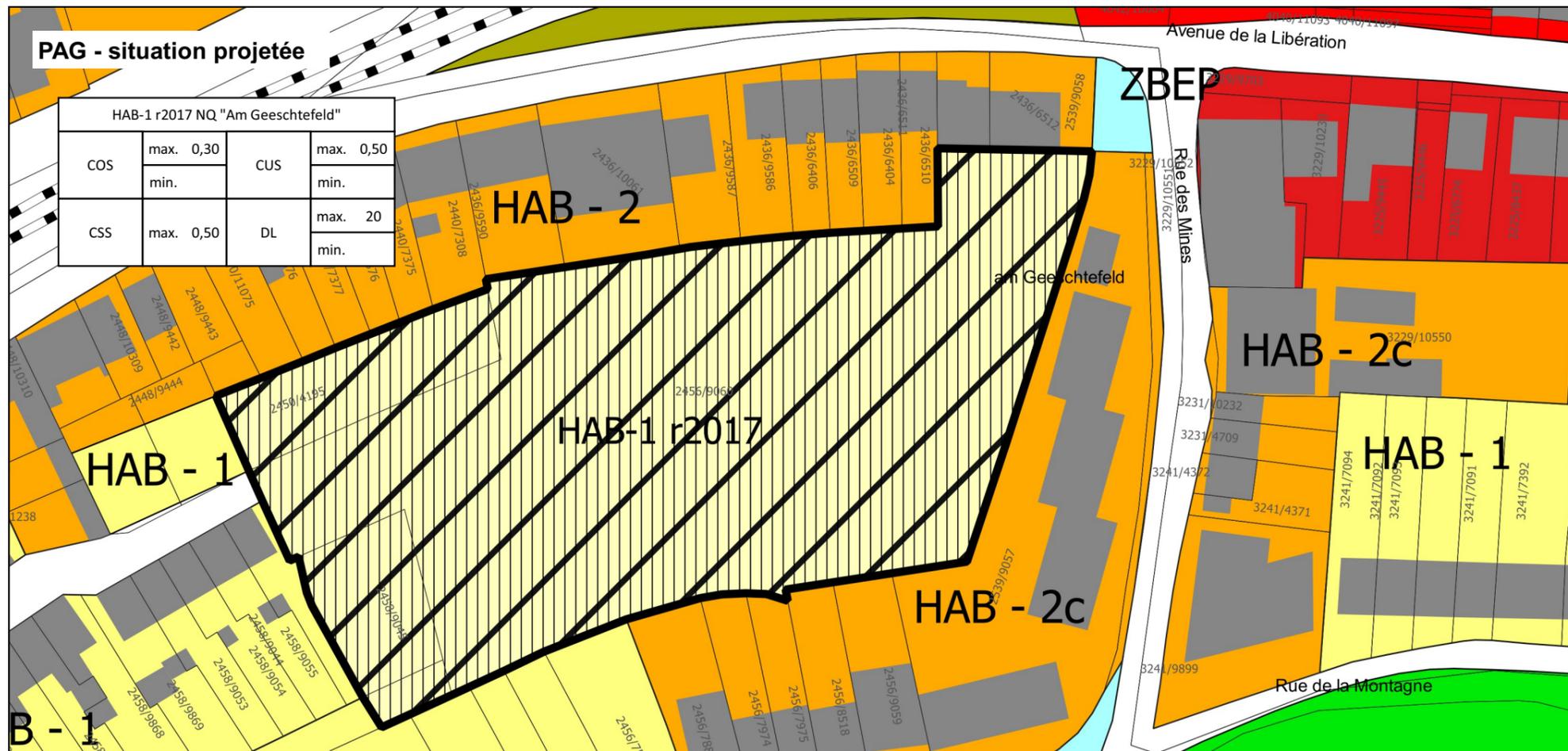
Zones superposées:

Zone d'aménagement différé

Fonds soumis à l'élaboration d'un PAP-NQ

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »:

Dénomination de la ou des zones			
COS	min.	CUS	min.
	max.		max.
CSS	max.	DL	min.
			max.



PAG - situation projetée

HAB-1 r2017 NQ "Am Geeschtefeld"			
COS	max.	CUS	max.
	0,30		0,50
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	0,50		20
			min.

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		

MAITRE DE L'OUVRAGE			
COMMUNE DE SCHIFFLANGE			
PROJET			
Modification "Am Geeschtefeld"			
PLAN			
PAG - situation existante et projetée			
BUREAU D'ETUDES			
zilmplan s.à r.l.			
Urbanisme & Aménagement du Territoire			
83, Parc d'Activités Capellen L-8308 Capellen Teli: +352 26 45 2-856 info@zilmplan.lu www.zilmplan.lu			
DESSINÉ PAR	AGR	FORMAT	DIN-A3 (420 x 297 mm)
VÉRIFIÉ PAR	CRH	ÉCHELLE	1:1.000
DATE	18.10.2018	0 10 20 m	
FICHER	Z:\Schifflingen\05_Modifications\20180620-ZP_ModPAG_Am Geeschtefeld\0_Plan		
PLAN N°	20180620-ZP_SCHI_MOD_PAG_Am Geeschtefeld_01		
FOND DE PLAN	© ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES		